

## Annulation de la saison culturelle Les Automnales : spectacles du printemps 2021



En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se voit dans l'obligation d'annuler l'intégralité des spectacles du printemps de la saison culturelle *Les Automnales 2020/2021* (26 représentations) jusqu'à la fin de la saison, le 29 mai 2021.

Les partenaires qui devaient accueillir les spectacles, pourront choisir d'annuler définitivement les représentations prévues, ou de les reporter lors de la saison culturelle *Les Automnales 2021/2022*.

Quel que soit leur choix, **le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'attache à soutenir le monde de la culture**, et c'est ainsi que malgré les annulations des spectacles programmés en 2020 et 2021, les artistes ont été indemnisés.

**Pour les personnes ayant acheté un ou plusieurs billets, elles peuvent dès à présent se faire rembourser** selon la procédure en vigueur à savoir :

- remplir et signer le formulaire de demande de remboursement (envoyé par mail ou courrier sur demande)
- joindre un RIB
- joindre les billets concernés par le remboursement (pour les billets matérialisés)\*

**En attendant de pouvoir vous proposer de nouveaux spectacles, pour TOUS et PARTOUT sur le territoire à l'automne 2021, Le Conseil départemental vous invite du 20 mars au 20 juin, à venir découvrir "Fantaisies végétales", une exposition de photographies au Parc départemental Bargoin, à Chamalières.**

\*Ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante :  
Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Hôtel du Département - Les Automnales  
24 rue Saint-Esprit - 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

**Restons connectés : [spectacles.puy-de-dome.fr](https://spectacles.puy-de-dome.fr)**